



[N.B. : Ceci est une traduction non officielle.]

Réseau juridique canadien VIH/SIDA - Parti vert du Canada

Question 1 : Financer entièrement une stratégie renouvelée sur le VIH et le sida

Votre parti s'engagera-t-il à collaborer avec des organismes chefs de file du domaine du VIH, au Canada, à envisager une nouvelle stratégie entièrement financée afin de mettre fin au VIH et au sida dans notre pays et à l'échelle mondiale?

Le Parti vert est résolu à collaborer avec les organismes du VIH pour élaborer une stratégie financée par le gouvernement fédéral visant à éliminer le VIH/sida au Canada et dans le monde. Elizabeth May, chef du Parti vert, a réclamé une stratégie nationale sur le VIH et le sida au Parlement.

Il n'y a absolument aucune raison que le Canada reste passif en ce qui concerne le VIH et le sida, et plus particulièrement si l'on tient compte des énormes progrès médicaux réalisés à l'échelle mondiale pour enrayer la propagation du VIH/sida et du consensus de tous les partis concernant la nécessité d'augmenter le financement dans ce domaine au Canada. Chaque année, des milliers de Canadiens continuent d'être diagnostiqués avec le VIH. Si l'on tient compte du fait que les peuples autochtones sont 3,5 fois plus susceptibles de contracter le VIH que le reste de la population, on comprend sans l'ombre d'un doute que le gouvernement fédéral doit agir. Nous devons reconnaître ces facteurs de risque élevé et affecter des fonds plus importants au traitement et à la prévention du VIH/sida.

Une stratégie nationale sur le VIH et le sida devrait être axée en priorité sur les mesures suivantes :

- réduire les préjugés associés à l'infection par le VIH, qui font largement obstacle à la prestation de programmes de prévention et de traitement dénués de jugement;
- affecter davantage de ressources au traitement et à la prestation de médicaments antirétroviraux aux consommateurs de drogues séropositifs, lesquels sont actuellement marginalisés et reçoivent un soutien médical inadéquat au Canada;
- affecter plus de ressources à la réduction des méfaits, à la prévention et aux efforts de sensibilisation dirigés sur les populations à risque élevé;
- éliminer les murs bureaucratiques d'incompréhension et de discrimination des étrangers séropositifs qui souhaitent visiter le Canada; et
- devenir un chef de file mondial dans la prestation à bas prix de médicaments contre le sida et de services médicaux à l'intention des personnes séropositives dans le monde en développement.

www.greenparty.ca
www.partivert.ca

PO Box 997
Station B
Ottawa, ON K1P 5R1

Toll-free / Sans frais
1-866-868-3447

Ottawa-Gatineau
613-562-4916

Fax / Télécopieur
613-706-1424

Question 2 : Sauver des vies grâce à des services de consommation supervisée

Considérant les orientations claires de la Cour suprême du Canada et les preuves convaincantes selon lesquelles les services de consommation supervisée sauvent des vies, votre parti travaillera-t-il à abroger le Projet de loi C-2 et à faciliter l'accès à des services salvateurs de consommation supervisée au Canada?

Le Parti vert est un ardent défenseur des politiques de réduction des méfaits, y compris des lieux d'injection supervisée indispensables au Canada. Les données scientifiques, la recherche en politique sociale et les résultats dans le domaine de la santé publique prouvent sans équivoque que les lieux de consommation supervisée sauvent des vies et protègent tous les Canadiens.

Elizabeth May, chef du Parti vert, a lutté vigoureusement contre le projet de loi C-2, qui défie une décision claire de la Cour suprême. Comme d'autres projets de loi des conservateurs de Harper concernant la criminalité, ce projet de loi a détourné notre système judiciaire de ses préceptes de réadaptation et de prévention du crime. Mis à part les conservateurs de Harper, aucune administration n'a jamais montré un tel mépris de la prise de décisions fondée sur des preuves. Le Parti vert s'engage à renverser ces mesures législatives dangereuses et idéologiques, comme le projet de loi C-2, et à retourner à des politiques raisonnées qui offrent des solutions à long terme à nos problèmes sociaux.

Le Parti vert abrogera immédiatement le projet de loi C-2 et augmentera les fonds alloués aux centres d'injection supervisée et établissements de traitement.



Question 3 : Protéger la santé des détenus pour protéger la santé publique

Considérant les preuves convaincantes qui appuient l'efficacité des programmes de seringues en prison et leurs bienfaits pour protéger la santé des détenus et des employés carcéraux ainsi que la santé publique en général, votre parti appuiera-t-il leur mise en œuvre dans les prisons fédérales du Canada?

Oui. Les pratiques de réduction des méfaits sont efficaces et on en a désespérément besoin dans nos prisons de plus en plus surpeuplées. Les droits des prisonniers sont des droits humains. Les prisonniers ne renoncent pas à leur droit de recevoir des soins de santé juste parce qu'ils ont commis un crime. En fait, leurs besoins et facteurs de risques de dépendance uniques et autres défis de santé justifient des services de santé spécialisés, y compris des programmes de seringues dans les prisons fédérales au Canada.

Tandis que le nombre de crimes violents diminue dans ce pays, nous devrions nous concentrer sur l'élimination des peines minimales régressives, l'intégration d'une justice réparatrice et les pratiques de réduction des méfaits, qui nous permettront de prévenir la surpopulation dans les établissements existants et de réduire les taux de récidive. Les pratiques telles que la double occupation des cellules et l'isolement cellulaire ne sont pas seulement des politiques de justice criminelle malavisées, mais elles créent aussi des relations toxiques et de violence entre les prisonniers et les agents correctionnels. Nous devrions orienter nos efforts vers l'éducation et le travail utile des détenus pendant qu'ils sont incarcérés, de façon à ce qu'ils soient mieux équipés pour réintégrer la société une fois libérés. Le Parti vert croit également que, lorsque c'est possible, il faudrait restaurer les programmes de prisons agricoles.



Question 4 : Protéger la santé et les droits de la personne des travailleurs et travailleuses du sexe

Conformément à la décision de la Cour suprême du Canada selon laquelle les travailleurs et travailleuses du sexe ont le droit de jouir de leurs droits humains et de la santé, votre parti appuiera-t-il l'abrogation du Projet de loi C-36 et rencontrera-t-il des travailleurs et travailleuses du sexe pour discuter des manières de protéger leurs droits, leur sécurité et leur dignité?

Le projet de loi C-36 est similaire au projet de loi C-2, en ce que les conservateurs de Harper ont à nouveau rejeté une décision très claire de la Cour suprême et mis en danger une population marginalisée à risque accru de toxicomanie et de VIH/sida. Cette tendance systématique à ignorer les tribunaux et à porter préjudice aux groupes marginalisés au nom d'une idéologie doit cesser.

Le Parti vert abrogerait immédiatement le projet de loi C-36 et travaillerait de manière constructive avec les travailleurs et travailleuses du sexe afin d'élaborer une législation qui fasse en sorte de préserver leurs droits, sécurité et dignité. Le projet de loi C-36 vise les travailleurs et travailleuses du sexe, dont un nombre disproportionné sont transgenres et indigènes, les forçant à s'isoler encore davantage et les rendant plus vulnérables. Nous avons besoin de lois qui garantissent plutôt que compromettent la sécurité des travailleurs et travailleuses du sexe. Les verts mettront en œuvre une réforme juridique au Canada fondée sur le modèle de la Nouvelle-Zélande. Nous devons affecter davantage de fonds aux services sociaux axés sur la réduction des méfaits et l'aide à ceux et celles qui désirent quitter l'industrie du sexe.



Question 5 : Protéger et promouvoir les droits humains des personnes LGBTI

Votre parti appuiera-t-il une protection juridique complète, dans le droit canadien, contre la discrimination et les crimes haineux fondés sur l'identité ou l'expression de genre? Compte tenu du rôle influent du Canada sur la scène mondiale, votre parti appuiera-t-il l'Appel à l'action de l'Initiative pour la dignité et travaillera-t-il à mettre en œuvre ses recommandations?

Un des idéaux fondamentaux du Canada est que tous les Canadiens ont le droit de vivre sans discrimination, et tant la Charte des droits et libertés que la Loi canadienne sur les droits de la personne défendent ce droit. Le Parti vert était le premier parti fédéral à appuyer officiellement la pleine inclusion, prescrite par la loi, des couples de même sexe dans le mariage civil, et nous affirmons fermement l'interdiction de discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle et de l'expression sexuelle ou de genre en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Ces mesures législatives constituent un important fondement pour les droits des LGBTI au Canada. Toutefois, les groupes marginalisés tels que la communauté des LGBTI continuent de se buter à des niveaux disproportionnés de discrimination dans la pratique. Nous devons renforcer la législation existante et créer de nouvelles protections, dans les cas où c'est nécessaire, afin d'assurer que les droits de tous les citoyens sont vraiment protégés.

Le Parti vert amendera la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel afin d'interdire explicitement les motifs de discrimination fondés sur l'identité et l'expression sexuelles, et de les inclure dans les dispositions concernant les peines pour les infractions motivées par la haine et la propagande haineuse. Nous abrogerons également l'article 159 du Code criminel, qui se trouve à être scandaleusement homophobe.

Le Parti vert appuie l'Appel à l'action de l'Initiative pour la dignité et entend appliquer tous les outils stratégiques à sa disposition pour défendre les droits des LGBTI du monde entier. Dans nos efforts, nous veillerons à nouer des liens avec les militants et défenseurs des droits des LGBTI, à exercer, au besoin, des pressions diplomatiques pour faire en sorte que les droits des LGBTI soient respectés et à appuyer les réfugiés LGBTI. Les verts continueront de lutter afin d'assurer que le Canada défende à l'échelle mondiale la fin de la discrimination sanctionnée par l'État et de la violence faite aux membres de la communauté LGBTI.



Question 6 : Assurer l'accès équitable à des médicaments abordables

Votre parti appuiera-t-il les réformes antérieurement proposées au Parlement dans le Projet de loi C-398 visant à corriger le Régime canadien d'accès aux médicaments, afin que nous puissions fournir des médicaments génériques à moindre prix aux personnes qui en ont besoin? En ce qui concerne le Partenariat transpacifique (PTP), votre parti refusera-t-il de signer et de ratifier tout accord qui inclut des normes de propriété intellectuelle excédant celles déjà adoptées à l'Organisation mondiale du commerce?

Elizabeth May a voté en faveur du projet de loi C-398 et le Parti vert soutient résolument l'accès global à des médicaments génériques à bas prix. Le projet de loi C-398 tentait de rabibocher un Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) inefficace pour fournir des versions génériques et à moindre prix de médicaments essentiels aux plus pauvres des pauvres. Les médicaments antiviraux et contre le sida se vendent à des prix exorbitants dans les pays où on en a le plus besoin. Le Canada doit amender son RCAM imparfait et respecter ses engagements à fournir des médicaments antirétroviraux dans les pays en voie de développement.

Le Parti vert canadien est le seul parti fédéral, avec les Partis verts de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, à se dresser contre le Partenariat transpacifique (PTP). Le PTP est une entente mal négociée qui accroîtra l'influence des grandes sociétés pharmaceutiques et entravera l'accès à des médicaments abordables au Canada et dans le monde. Les grandes sociétés pharmaceutiques pourraient utiliser les droits de propriété intellectuelle enchâssés dans le PTP pour empêcher les agences d'achat d'État d'accéder à des médicaments fiables à bas prix.

Le Parti vert ne soutient pas des ententes comme le PTP, lesquelles sont négociées en secret et permettent aux entreprises de poursuivre les gouvernements au sujet de lois qui réduisent leurs profits, telles que les réglementations environnementales, les législations du travail et la réglementation de protection des consommateurs. Les verts refuseront de signer et de ratifier toute entente qui contribue à rehausser les intérêts des sociétés aux dépens des intérêts du public et qui établit des normes de propriété intellectuelle qui privent les pauvres de l'accès à des médicaments qui pourraient leur sauver la vie.

